
POL 4102-10 — FEMMES ET POLITIQUE
Département de science politique — Université du Québec à Montréal
(3 crédits)

Professeure : Geneviève Pagé
Courriel : page.genevieve@uqam.ca
Bureau : A-3760

Lundi 14 h — 17 h
8 septembre – 15 décembre 2014

DESCRIPTION

Cours d'introduction à l'étude des principaux moments de la lutte des femmes pour accéder à la citoyenneté politique : droit de vote et d'éligibilité, égalité des droits politiques et sociaux dans certains pays et plus spécifiquement au Québec. Seront étudiés également les organisations de femmes et le mouvement féministe contemporain, au Québec en particulier, sous l'angle des idéologies, des enjeux et des rapports à l'État ainsi que les revendications spécifiques et les projets politiques mis de l'avant. Les conceptions du pouvoir, de la politique de l'État et des rapports entre le privé et le public, véhiculées dans le mouvement féministe contemporain seront étudiées.

PRÉSENTATION

Ce cours est donné sous la forme d'ateliers en classe. Il est donc **nécessaire et obligatoire** de faire les lectures indiquées en préparation du cours. Dans cette optique, au lieu d'un ou de deux examens, l'apprentissage est évalué à travers le dépôt hebdomadaire d'une fiche de lecture. Ces fiches de lecture remplacent les examens. De plus, la participation aux activités et aux discussions en classe est essentielle au bon déroulement du cours. C'est donc un des éléments évalués.

Recueil de texte et autres documents obligatoires :

Un recueil de texte avec toutes les lectures obligatoires est disponible à la Coop de l'UQAM (Cours POL4102, prof. Geneviève Pagé). Pour plus de détail sur le lieu de vente et les heures d'ouverture lors de la rentrée : <http://www.coopuqam.com/>

Les autres documents obligatoires ou utiles seront disponibles sur la plateforme interactive en ligne Moodle : <http://www.moodle.uqam.ca/>

De plus, **il est fortement recommandé** de se procurer le *Guide de méthodologie en science politique* du Centre Paulo-Freire, disponible au A-3645, au cout de 7\$. Tout travail remis dans ce cours doit suivre les normes et consignes en vigueur dans ce guide.

Mode d'évaluation

	%
Fiches de lecture	30 %
Participation en classe	20 %
Présentation orale	15 %
Travail final	35 %

Fiches de lecture :

Les fiches de lecture doivent être remises au début de chaque cours sur un des deux textes obligatoires en préparation pour le cours. Un groupe de fiches de lecture (A ou B) vous sera assigné au début de la session. Vous devez remettre des fiches de lectures sur **tous les textes** associés à votre groupe. Il est donc impératif de commencer les fiches de lecture **dès le 2^e cours**.

Vous devez utiliser le modèle de fiche de lecture proposé par le *Guide de méthodologie en science politique*, disponible au centre Paolo Freire. Les fiches ne doivent pas dépasser une page et demie par texte.

Participation en classe :

La participation en classe est un autre élément essentiel au bon déroulement du cours. La note de participation n'est pas seulement établie sur la présence au cours (bien que la présence soit essentielle pour la participation), mais bien sur la qualité des interventions faites lors des discussions, des activités faites en classes et des échanges entre pairs. Il va sans dire que tous les débats et toutes les discussions, même lors de sujets polémiques, doivent demeurer à l'intérieur d'un cadre respectueux de toutes les personnes présentes.

Présentation orale :

Présentation orale en équipe. La semaine-sujet sera choisie au deuxième cours. La présentation orale doit être d'une durée de 30 min.

La présentation doit porter sur un sujet d'actualité des 3 derniers mois en lien avec le thème de la semaine choisie.

Travail final :

Le travail final est à remettre au dernier cours. Il doit être entre 10 et 15 pages. Le sujet est libre, mais doit être en lien avec les femmes et la politique, sous réserve de l'approbation par la professeure. Le sujet doit être soumis pour approbation au plus tard le 6 octobre. Le travail doit comporter au moins 4 sources scientifiques (revues scientifiques, livres, etc.). Le travail doit respecter les normes méthodologiques du département (pour plus d'information, voir le *Guide de méthodologie en science politique*, disponible au centre Paolo Freire).

Vous avez la possibilité de faire le travail final en équipe. Si vous choisissez cette option, le travail doit comporter entre 15 et 20 pages. Il doit s'appuyer sur au moins 6 sources scientifiques. Vous devez signaler votre désir de travailler en équipe lorsque vous soumettez le sujet du travail le 6 octobre.

ATTENTION : Aucun plagiat ne sera toléré.

Autres consignes pour le cours :

- L'utilisation des ordinateurs portable n'est pas permise durant le cours. Les fichiers PowerPoint seront disponibles après chaque cours. Vous êtes tout de même encouragé.e.s à prendre des notes durant le cours. L'objectif est de permettre le plus d'interactions possibles entre les étudiant.e.s et avec la professeure. De plus, des études révèlent que l'utilisation des ordinateurs portables nuit à l'apprentissage.
- SVP, veuillez communiquer avec moi par courriel. Je ne réponds presque jamais au téléphone dans mon bureau et je prends rarement mes messages. Si vous voulez discuter, il est préférable de prendre rendez-vous par courriel. Veuillez également noter que je me donne le droit de prendre jusqu'à 48h pour répondre à vos courriels.

Attention : contenu sensible, harcèlement sexuel et ressources

Au courant de la session, nous allons inmanquablement aborder des sujets sensibles, notamment en ce qui a trait aux violences physiques, psychologiques, systémiques et sexuelles envers les femmes. Malheureusement, la violence contre les femmes est une réalité beaucoup trop présente pour prétendre que personne dans le groupe n'a été ou ne sera touché par une forme ou l'autre de violence. En ce sens, voici une liste de ressources à utiliser au besoin, pour vous ou des personnes proches.

De plus, prenez note que l'UQAM a une politique contre le harcèlement et les agressions sexuelles. Selon la Politique 16, « **Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré** et consiste en une pression induite exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles et qui a pour effet de compromettre son droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou son droit à la dignité. »

La Politique 16 identifie les **comportements suivants** comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Comme le précise Sylvie Cromer, « le harcèlement se caractérise à la fois par une **conduite non désirée sexiste**, liée aux rapports historiques de domination entre les sexes, à connotation sexuelle parfois, quand elle met en jeu explicitement la sexualité, et un **effet harcelant lié à la répétition de ladite conduite**, et/ou aux conséquences – en cas d'acte unique notamment – sur l'emploi, la santé, la vie personnelle ou sociale. » (Sylvie Cromer, « Le harcèlement sexuel, une violence méconnue, un débat subversif », dans N. Chetcuti et M. Jaspard (dir.), *Violences envers les femmes*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 173).

Il y a un **continuum entre sexisme, harcèlement et agressions sexuelles**. De plus, **plusieurs des comportements identifiés par la Politique 16 peuvent être classés soit comme harcèlement soit comme agression** selon l'intentionnalité et le contexte.

Notamment, le fait de consulter en public des sites pornographiques, de faire des commentaires sexistes ou sexuels sur Internet, sont constitutifs de harcèlement sexuel.

Quelques ressources :

- Politique no 16: <http://www.instances.uqam.ca/reglements/titre.html>
- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement de l'UQAM : <http://www.harcelement.uqam.ca/>
- Gouvernement du Québec : <http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/ressources-aide/>
Numéro d'urgence: 1-888-933-9007
- **Trêve pour Elles** : <http://trevepourelles.org/wp/>
Tél. : 514-251-0323
- Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS): <http://www.rqcalacs.qc.ca/>
Tél. : 514-529-5252
- **Mouvement contre le viol et l'inceste** : <http://contreleviol.wordpress.com/>
Tél. : 514-278-9383
- *SOS violence conjugale* : <http://www.sosviolenceconjugale.ca/>
Tél. : 1-800-363-9010
- Centre de Ressources et d'Intervention Pour Hommes Abusés Sexuellement dans leur Enfance (CRIPHASE) : <http://criphase.org/>
Tél. : 514-529-5567

CALENDRIER DÉTAILLÉ

Semaine 1 [8 septembre] : Introduction

Présentation et adoption du plan de cours. Discussion : Qu'est-ce qu'une approche féministe du politique?

PREMIÈRE PARTIE LES FEMMES ET LA POLITIQUE

Semaine 2 [15 septembre] : Sexe et genre : la science, l'État et les petites cases

A : Vidal, Catherine. « Cerveau, sexe et préjugés. » In *Cerveau, hormones et sexe*, sous la direction de Louise Cossette, 11-28. Montréal : Éd. du remue-ménage, 2012.

B : Namaste, Viviane. « “Vous n’avez pas le droit” : Les transsexuelles, la loi et l’état civil au Québec. » Chap. in *C’était du spectacle! L’histoire des artistes transsexuelles à Montréal 1955-1985*, 99-124. Montréal : McGill-Queen, 2005.

Lecture supplémentaire :

Bastien-Charlebois, Janik. « Pour une sensibilité intersexe » *Revue canadienne de service social* 28, 1 (2011) : 157-162.

choix pour les présentations orales en classe*

Semaine 3 [22 septembre] : Établir un cadre : comment réfléchir aux approches féministes de l'état et de la politique?

A : Lamoureux, Diane. « L'amère patrie : les femmes et l'État » *Recherches féministes* 3 (1) 1990 : 1-9.

B : Masson, Dominique. « Repenser l'État : Nouvelles perspectives féministes » *Recherches féministes* 12 (1) 1999 : 5-24

Semaine 4 [29 septembre] : Première vague du féminisme, la lutte pour le droit de vote et les réformes sociales

A : Lamoureux, Diane « Idola Saint-Jean et le radicalisme féministe de l'entre-deux-guerres » *Recherches féministes* 4 (2), 1991 : 45-60.

B : Cohen, Yolande « Chronologie d'une émancipation. Questions féministes sur la citoyenneté des femmes » *Globe* 3 (2) 2000 : 43-57 (extrait).

Barbara Crow « The Humanity of Heroes : The Famous Five » *Alberta Views*, Fall 1999 : 24-28.**

Lecture supplémentaire

Lamoureux, Diane. « La démocratie avec les femmes » *Globe : Revue internationale d'études québécoises* 3(2), 2000 : 23-42.

Semaine 5 [6 octobre] : Deuxième vague, réformes et révolutions

A : Baillargeon, Denyse. « Les politiques familiales au Québec. Une perspective historique » *Lien social et politique* 36, 1996 : 21-32.

B : Anonyme (un groupe de femmes de Montréal). « Sur l'organisation : Révolution dans la révolution » *Manifeste des femmes québécoises*. Montréal : L'étincelle, 1971.

date limite pour la soumission du sujet pour le travail final

(13 octobre : Action de grâce)

Semaine 6 [20 octobre] : Semaine de lecture

Semaine 7 [27 octobre] : Le déclin de l'état providence, l'impact sur les femmes et le cas du Québec

A : Andrew, Caroline. « Les femmes et l'État-providence : question revue et corrigée » *Politique et sociétés* 17 (1-2) 1998 : 171-182.

B : Tremblay, Diane-Gabrielle. « Viser la conciliation emploi-famille au Québec : Des politiques pour les enfants et/ou les mères? » *Informations sociales* 4 (160) 2010 : 106-113.

Guilbault, Diane. « Services de gardes – pourquoi ne pas laisser payer les riches? » *Sisyphé* mis en ligne le 27 mars 2007, consulté le 26 août 2013 à

<http://sisyphe.org/sisypheinfo/spip.php?article71>

Lecture supplémentaire

Marjorie Griffin Cohen « What Women Should Know about Economic Fundamentalism » *Atlantis* 22(1) 1997 : 97-107.

Semaine 8 [3 novembre] : L'élection des femmes : Quels problèmes dans le traitement par les médias?

A : Tremblay, Manon et Nathalie Bélanger. « Femmes chefs de partis politiques et caricatures éditoriales : l'élection fédérale canadienne de 1993 » *Recherches féministes* 10 (1) 1997 : 35-75.

B : Lemarier-Saulnier, Catherine et Mireille Lalancette. « La Dame de fer, la Bonne Mère et les autres : une analyse du cadrage de la couverture médiatique de certaines politiciennes québécoises et canadiennes » *Canadian Journal of Communication* 37, 2012 : 459-486.

Porter, Isabelle. « Une femme investie d'une mission » *Le Devoir*, le 8 septembre 2012. **

Lecture supplémentaire :

Gidengil, Elisabeth et Joanna Everitt. « Talking Tough : Gender and Reported Speech in Campaign News Coverage » *Political Communication* 20, 2003 : 209-232.

PARTIE II

LES FEMMES ET *LE* POLITIQUE

Semaine 9 [10 novembre] : Contre le contrôle de l'État sur le corps des femmes : la lutte pro-choix et pour la justice reproductive

A : Bessaïh, Nesrine et Louise Desmarais. « Le droit à l'avortement, une lutte exemplaire »
À *babord!* 2008, <http://www.ababord.org/spip.php?article195>

B : Lemonde, Lucie. « Les menaces au droit à l'avortement et à l'autonomie des femmes enceintes » *Les cahiers de droit* 50 (3-4) 2009 : 611-63.

Lecture supplémentaire

Ross, Loretta. « Understanding Reproductive Justice : Transforming the Pro-Choice Movement. » *Off Our Backs* 36, 4 (2006) : 14-19.

Semaine 10 [17 novembre] : Lutttes féministes et lutttes lesbiennes, même combat?

A : Chamberland, Line et Julie Thérourx-Séguin. « Sexualité lesbienne et catégories de genre : L'hétéronormativité en milieu de travail. » *Genre, sexualité et société*, 1(1) 2009 : 18 pages.

B : Rich, Arienne. « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne » *Nouvelles questions féministes no 1* (mars) 1981 : 15-43.

Lecture supplémentaire

Chamberland, Line. « La biologie de l'homosexualité : un révélateur de l'imbrication du sexisme et de l'hétérosexisme » in *Cerveau, hormones et sexe* sous la direction de Louise Cossette, 49-83. Éditions du Remue-ménage, 2012.

Coalition des familles homoparentales. *Guide légal pour parents et futurs parents LGBT*. 2013.

Semaine 11 [24 novembre] : Femmes et immigration

A : Osmani, Farida. « Égalité pour toutes? : l'engagement féministe et les droits des immigrantes au Québec » *Recherches féministes* 15(2) 2002 : 141-151.

B : Pierre, Myrlande. « Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socio-économique de certains groupes de femmes immigrées au Québec » *Nouvelles pratiques sociales*, 17(2) 2005 : 75-94.

Semaine 12 [1 décembre] : Le système pénal et les femmes : Quels impacts des réformes Harper?

---- Conférencière : Ruth Gagnon (Société Elizabeth Fry) à confirmer -----

A et B : Frigon, Sylvie. « La création de choix pour les femmes incarcérées : sur les traces du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences » *Criminologie* 35 (2) 2002 : 9-30.

« Criquet sur les sentiers de la prostitution » *Les femmes et la justice pénale*, Société Elizabeth Fry. (Disponible sur Moodle) **

Lectures supplémentaires

Davis, Angela L. *Are prisons obsolete?* New York : Seven Stories Press, 2003. En particulier le chapitre 4 « How gender structures the prison system » et le chapitre 6 « Abolitionist alternatives ».

Semaine 13 [8 décembre] : Femmes, capacitisme et handicaps : un continuum d'exclusion

---- Conférencière invitée : Laurence Parent ----

A : Masson, Dominique. « Femmes et handicap » *Recherches féministes* 26 (1) 2013 : 111-129.

B : Alliance des femmes handicapées du Québec (AFHQ) et Action des femmes handicapées de Montréal (AFHM). (Extraits de) *Éternelles oubliées : les femmes handicapées. Agir sur la discrimination systémique pour atteindre l'égalité et l'inclusion!* Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens sur le Deuxième Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes, février 2011, 10-47 [En ligne], [bv.cdeacf.ca/record.php?record=19239619124910578919].

Lectures supplémentaires :

Garland-Thomson, Rosemary. « Integrating Disability, Transforming Feminist Theory », *NWSA Journal* 14 (3) 2002 : 1-32.

Wendell, Susan. « Toward a Feminist Theory of Disability » *Hypatia* 4 (2) 1989 : 104-124.

Semaine 14 [15 décembre] : Enjeux des femmes autochtones : Identité et citoyenneté, luttes et résistances

---- Conférencière à confirmer -----

A : Fédération des femmes autochtones du Québec. *Rapport : Comment définir l'identité et la citoyenneté autochtones : Enjeux et pistes de réflexion*. Kahnawake, 2012. Consulté en ligne le 20 novembre 2012 à <http://www.faq-qnw.org/fr/publications/comment-d%C3%A9finir-lidentit%C3%A9-et-la-citoyennet%C3%A9-autochtone-enjeux-et-pistes-de-r%C3%A9flexion>

B : Lévesque, Carole. « D'ombre et de lumière : l'Association des femmes autochtones du Québec » *Nouvelles pratiques sociales* 3 (2) 1990 : 71-83.

Remise du travail final

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.